

DEUGA CHIEUDJUI Joseph Magloire
Université de Maroua

La commune de Dschang : entre les logiques monopartistes et les aspirations de l'ère du retour au multipartisme (1966-2007)

Résumé

La commune est une collectivité territoriale jouissant d'une autonomie financière et administrative en vue de la gestion des intérêts locaux. Au Cameroun, les premières communes qui voient le jour en 1941 sont restées le privilège des deux plus grandes agglomérations du pays (Yaoundé et Douala). Ce n'est qu'en 1953 que celles-ci ont été élargies à la Région de l'Ouest avec la création en 1953 des communes mixtes de Bafoussam et Bafang par arrêté du 26 Octobre 1953. Celle de Dschang s'est intégrée pleinement dans l'évolution politique du Cameroun. Créée par arrêté du 29 juin 1954, elle a ainsi eu à faire face à de profondes mutations d'ordre institutionnel et politique souvent imprévisibles, notamment le passage entre le monopartisme et le multipartisme. Il s'agit de présenter la vie de la commune de Dschang sous le système de parti unique caractérisé par son hermétisme d'une part, et d'autre part de parler du retour au multipartisme à Dschang ainsi que la réaction des populations locales face à cet important changement.

Mots clés : Commune, Dschang, monopartisme, multipartisme.

Introduction

L'entité communale au sens actuel du terme remonte à l'époque coloniale. En effet, lorsque les premières communes du Cameroun oriental voient le jour en 1941¹, les indigènes ne connaissaient que très peu, sinon pas du tout l'importance de cette institution. Cantonnés dans leurs traditions et sous domination coloniale ceux-ci n'accordaient que très peu d'importance à cette institution dont ils ignoraient le bien-fondé. Dans le cadre de l'administration directe, cette institution vise à encadrer la population afin de la soustraire des revendications indépendantistes. Si le mouvement communal prend de l'ampleur dès 1950 avec son extension dans plusieurs régions, il faut y voir l'une des conséquences de la création de l'UPC le 10 Aout 1948 reconnu par le silence du Commissaire René Offherr. Ce parti

¹Martin Finken (1996 : 41), *Commune et gestion municipale au Cameroun : institution municipales, finances et budget, gestion locale, interventions municipales*, Yaoundé, éd. Presse du groupe de Saint-François.

conscientise les camerounais et se bat pour l'indépendance et la réunification. D'où la mise sur pied d'une artillerie lourde de textes visant à pérenniser le statu quo colonial. Ceci sous-entend que la commune a fait son apparition à une époque où les Camerounais conscients des troubles sociaux culturels, économiques et politiques occasionnés par la colonisation, étaient en train de revendiquer ardemment l'indépendance, condition sine qua non pour promouvoir le développement du territoire.

Dschang dont il est question est située sur le versant Sud-ouest des monts Bamboutos, entre 5⁰ et 6⁰ de latitude Nord, 10⁰ et 11⁰ de longitude Est. Situé à environ 1500 m d'altitude, elle est bâtie sur un plateau limité au Sud par la falaise de Foréké et la plaine de Mbo et au Nord par les hauts plateaux culminant à 200 m d'altitude.² Couvrant une superficie d'environ 15 000 m² d'après le plan directeur de 1984, cette ville a un climat tempéré par son altitude. Elle a une saison sèche courte (mi-novembre/ mi-mars) et une longue saison de pluie (mi-mars/ mi-novembre). Parlant de la végétation, il faut relever que la localité de Dschang s'apparente à une sorte de savane qui constitue le prolongement de la forêt dense équatoriale. Ces conditions favorables ont encouragé la création d'un Centre de Formation Agricole (CFA) de niveau Certificat d'Etude Primaire spécialisé dans le recrutement et la formation des Agents Techniques d'Agriculture. Cette structure a permis à la ville de Dschang de devenir plus tard un centre de sélection de toutes les semences et d'abriter par la suite un Institut des Techniques Agricoles (ITA). La forte mobilisation des populations pour ces cultures et le désir de maîtrise de toute la filière par les colons a motivé la création d'une Coopérative de Planteur Bamiléké de Café Arabica (CABPCA) puis d'une structure spécialisée dans la collecte et la vente de ce produit en 1948³.

Ancienne capitale de la Région Bamiléké, la ville de Dschang a été créée en 1903 par Zingraff⁴. Cette ville fut placée sous l'autorité allemande de 1903 à 1915. Elle a connu un rayonnement régional résultant de la rigueur et du dynamisme des colonisateurs allemands. Au cours de cette époque, la ville était concentrée sur le plateau de Likong⁵, mais les difficultés d'accès à l'eau et l'enclavement de la localité favorisent l'abandon de ce site vers le lieu actuel de localisation de la ville qui est

² Rapport de la coopération Nantes-Dschang : *Projet de développement à Dschang* p. 12.

³ Malgré les troubles liés à l'indépendance et les velléités sécessionnistes qui les ont suivies, l'activité économique dans la ville de Dschang a connu un plein essor avec la création de la CAPLAME en 1975. Elle a longtemps été le fer de lance du développement de la culture du café dans le Département et partant le poumon économique de la ville de Dschang.

⁴ Philippe Akefac. (2009 : 19), « Municipalité et promotion du développement local : le cas de la commune de Dschang (1974-2004) », Mémoire de Master, Université de Dschang.

⁵ Petite localité du village Foréké-Dschang, située à environ deux kilomètres de l'actuel centre-ville de Dshang.

traversé par deux cours d'eaux à savoir « *Asseitsa* » et « *Lifock* »⁶. Le développement de la ville se poursuit avec la construction des maisons en briques cuites. En 1906, furent construites la résidence du commandant allemand ainsi que les maisons de la paroisse Sacré-Cœur. Après la Première Guerre mondiale, les allemands perdent le Cameroun. La ville passe sous mandat britannique de 1916 à 1919. Cette nouvelle situation est consécutive à la proximité de Dschang avec la zone anglophone placée sous administration britannique. Dès 1920, la ville de Dschang est placée sous Mandat de la SDN et plus tard sous la tutelle de l'ONU confié à la France. Dans la logique de la promotion du développement économique et social tel que prônée par la tutelle, la première commune verra le jour dans cette localité par arrêté N° 807 du 29 novembre 1954 portant création de la Commune Mixte Rurale. Elle s'étendait sur environ 674 hectares avec une population de plus de 20 000 âmes. Depuis sa création, cette commune a pris plusieurs appellations allant de la Commune Mixte Rurale à la Commune Urbaine de Dschang en passant par la Commune de Plein Exercice.⁷ Cette commune a été gérée par plusieurs administrateurs-maires et maires élus jusqu'en 1966. Les premiers étant nommés par l'administration coloniale pour servir leurs intérêts, et les autres élus par les populations locales au bénéfice de l'indépendance du Cameroun Oriental survenue le 1^{er} janvier 1960.

Il s'agit pour l'institution communale d'améliorer le cadre de vie des populations. Au Cameroun, les premières communes voient le jour en 1941 et ne sont restées que dans les deux plus grandes agglomérations du pays (Yaoundé et Douala). Ce n'est qu'en 1953 que celles-ci sont élargies à la Région de l'Ouest avec la création en 1953 des communes mixtes de Bafoussam et Bafang suite à un arrêté du 26 octobre 1953. Un an plus tard ce fut son institution à Dschang suite à l'arrêté n° 807 du 29 novembre 1954 portant création de la Commune Mixte Rurale. Cette commune s'est intégrée pleinement dans l'évolution politique du Cameroun. Dschang a ainsi eu à faire face à des profondes mutations d'ordre institutionnel et politique souvent imprévisibles, notamment le passage entre le monopartisme et le multipartisme. Dès lors, la question centrale est de savoir comment la commune de Dschang a-t-elle accueilli et géré ce changement majeur ? Pour développer ce thème, nous avons choisi un plan à trois parties, nous présenterons d'abord monopartisme et multipartisme : deux systèmes ayant marqué la vie communale au Cameroun ; ensuite la vie communale à Dschang sous le système de parti unique ; et enfin la vie communale de Dschang sous le multipartisme : entre rejet et appropriation.

⁶ Rapport de l'ONU Habitat : *Municipalité de Dschang*, p 10.

⁷ Le magazine Cap sur Dschang, N° 001, 1991, p 4. Il faut également noter que les éclatements successifs de cette commune ont donné naissance aux différentes communes du Département à savoir Fokoué, Santchou, Penka-Michel, Dschang, Nkong-Nhi, Fongo-Tongo.

1. Monopartisme et multipartisme, deux systèmes opposés ayant marqués la vie communale au Cameroun.

Dans son évolution politique, le Cameroun a vécu depuis son indépendance sous plusieurs régimes politiques. Il s'agit entre autre du monopartisme et du multipartisme. Ces deux systèmes ont chacun en ce qui le concerne marqués tant négativement que positivement l'histoire du Cameroun. S'agissant de l'institution communale, elle a évolué suivant les exigences de ces systèmes.

1.1. L'avènement du parti unique et la figure du chef politique

Au nom donc de la quête et du renforcement de l'unité nationale, le président Ahidjo décida en 1966 cinq ans après la réunification d'unifier les forces publiques autour d'un seul pôle fédérateur. Ce fut l'avènement de l'UNC, parti unifié. En effet, sans être dans les détails des tractations et des manœuvres qui, après la réunification, marquèrent l'évolution des partis vers le parti unique, il faut recenser les forces en présence dans les deux parties du pays :

- Au Cameroun occidental
 - Le KNDP de Foncha, vainqueur des législatives de décembre 1961 avec 25 sièges ;
 - Le CNC d'Endeley, principal parti de l'opposition avec 10 sièges ;
 - Le CUC né des rivalités au sein du KNDP sous la direction de Muna et Egbe Tabi.
- Au Cameroun oriental
 - L'UC d'Ahmadou Ahidjo
 - Les Démocrates Camerounais n'ayant pas présenté de candidat aux législatives, disparurent de l'échiquier politique, ce qui permit la naissance du parti unique au Cameroun oriental. Il restait donc à fusionner avec ceux du Cameroun Occidental.

Le 11 juin 1966, Ahidjo convoque les leaders des trois partis occidentaux : KNDP, CPNC, CUC pour créer un parti qui portera le nom d'Union Nationale Camerounaise (UNC). Pour ce faire, un Comité Directeur Provisoire (CDP) fut mis sur pied regroupant les membres des quatre partis. Au cours de leur congrès extraordinaires respectifs, les quatre partis prononcèrent leur dissolution et dès septembre 1966 naquit l'UNC. Pour que l'UNC reste seul maître du jeu, des mesures légales de soutien lui furent accordées et notamment la loi sur la liberté d'association⁸. Dès lors, l'UNC restera seul maître de la scène politique jusqu'en 1985, date de la création du RDPC⁹.

⁸ Loi n° 67/LF du 19 juin 1967 préconisant l'interdiction d'associations à caractère tribal et le renvoi à un décret présidentiel des modalités de création des partis politiques

⁹ Samuel Nkainfon Pefura.(1996 : 35), *Le Cameroun. Du multipartisme au multipartisme*, Paris, L'Harmattan.

Le parti unique ou unifié camerounais voulu et instauré par Amadou Ahidjo en 1966 au nom de l'unité nationale se voulait être un parti dominant. Pour la circonstance et les pleins pouvoirs et la stratégie politique aidant, ont dû phagocyter les partis politiques en action au Cameroun et redéfinir les codes et les textes juridiques régissant et organisant la vie politico-administrative. Ce parti était la collectivisation de l'expression politique. Ce fut un cap intermédiaire entre le chef et l'Etat, trônant au-dessus du parti et les masses. Du parti était émis les directives et les cadres de l'administration. Politiquement et administrativement, le parti permettait au chef de l'Etat de maintenir son autorité et aux masses de rester en contact avec le pouvoir.

Techniquement, il était le centre du pouvoir et de lui venaient les grands axes de la politique nationale tel que défini par la constitution. Cette technique d'organisation politico-administrative favorisait le centralisme « démocratique » d'inspiration léniniste et une centralisation hiérarchisée du centre à la périphérie à la française.¹⁰ Par ailleurs, pour subsister, le pouvoir d'Ahidjo émit des lois et des textes juridiques condamnant la « subversion », ce qui participa à la mise en place d'un droit et d'une rhétorique politico-administrative répressive. Elle conduisit surtout à justifier la guerre contre la rébellion et contre toute forme de contestation. Dans le cadre de toute répression de l'opposition, le pouvoir procédait dans le cadre du parti par la conciliation, mais aussi par le truquage de la loi électorale et l'intention des procès sur des bases de complot contre la sûreté de l'Etat (procès Ndongmo, Ouandié (1971)).¹¹ Ce fut l'ère de la confusion du chef d'avec l'Etat, du parti et de l'Etat, l'institutionnalisation dudit parti, la consécration de la suprématie du parti au sein du système politique. Elle ne favorisa pas pour autant l'intégration nationale et le recrutement politique ne répondait plus à des soucis d'encadrement idéologique et partisan.

Le parti unique malgré son antidémocratie, sa dictature, sa négation des libertés individuelles, son emballement idéologique, son trop grand centralisme et sa tendance à la consécration politique d'un homme au rang de grand timonier, chef suprême avec Ahidjo (1960-1982) en étant l'aboutissement du parcours d'un seul homme eut des justifications assez honorables. Mais ce fut d'abord l'expression de la dictature de l'élite qui se donnait la vocation naturelle d'exercer le commandement. Elle le fut aussi au nom de l'étatisme, car le parti unique est la condition d'une action efficace de l'Etat nationaliste.¹² D'où le musellement de toutes formes de contestation ou d'opposition qui furent souvent matées dans le sang.¹³ Au nom de l'amorce de l'œuvre de modernisation politique et

¹⁰ Georges Dimitri Lauroff, (1970 : 53), *Les partis politiques en Afrique noire*, Paris, PUF.

¹¹ Paul Valentin Emog, (2005 : 67-121), *Le porteur des cornes. Monseigneur Albert Ndongmo (1925-1992)*, Yaoundé, éd. Terres Africaines.

¹² Georges Dimitri Lauroff, (1970 : 54-60) *Les partis politiques...*

¹³ Mesmin Kanguelieu Tchouake, (2003 : 15), *La rébellion armée à l'Ouest-Cameroun (1955-1971). Contribution à l'étude du nationalisme camerounais*. Ed St Siro.

socio-économique dans un pays secoué par des oppositions internes et la pression internationale et parce qu'il fallait satisfaire les espoirs de l'indépendance, Ahidjo institua le parti unique ou unifié, parti-Etat, tout en consacrant son autorité personnelle.

1.2. Les luttes menées en vue du retour au multipartisme au Cameroun

Le retour au multipartisme au Cameroun est la conséquence des luttes tant internes qu'externe menées non seulement par les camerounais, mais aussi par d'autres acteurs internationaux.

En effet la situation de fermeture hermétique de la scène politique au Cameroun ne rendait pas possible la critique et les revendications, socle du changement. Car tous venaient du parti et celui-ci était sacré et méritait honneur, respect et crainte. Mais à partir de 1985 dans les discours, la tendance au retour au multipartisme et à la démocratie est presque effective. Le Président Biya arrivé au pouvoir en 1982 et investi Chef suprême du RDPC en 1985 au congrès de Bamenda tient un discours porteur de germes du changement. Cette situation va toucher tous les secteurs de la vie du Cameroun, ainsi que tous les pouvoirs : l'exécutif, le législatif et le judiciaire. En effet, le multipartisme est officialisé en 1990 au niveau de l'exécutif et du législatif, surtout au niveau des municipalités où des élections multipartistes sont organisées. La commune urbaine de Dschang ne sera pas du reste car ici, lors des élections municipales multipartistes, un parti dit d'opposition damera le pion au parti au pouvoir qui jusque-là était resté maître du jeu. Cette situation est donc la preuve que pendant longtemps, les Camerounais de tous les coins du pays voulaient participer d'une manière ou d'une autre à la gestion des affaires tant publiques que locales, mais malheureusement ceux-ci étaient toujours bloqués et freinés par le système. Il s'agit de la victoire d'Etienne Sonkin, issu du Social Democratic Front.

En effet le Président Paul Biya arrivé au pouvoir le 6 Novembre 1982, décide de desserrer le corset de ce qu'ont été les 16 dernières années de la vie des Camerounais. Dans son discours d'ouverture du congrès de Bamenda en 1985, le Président Paul Biya donnait déjà une orientation générale en manière politique. Ce congrès, disait-il, « est donc un défi lancé à chacun de nous : défi de continuer à poursuivre les idéaux de l'UNC ; défi de décider maintenant de l'avenir que nous voulons pour nos enfants, pour notre pays ; défi de faire du Cameroun un grand pays en Afrique et dans le monde ; défi de traduire le Renouveau en une réalité concrète et durable ». En concluant les travaux, le Président Paul Biya relevait que : « Le souci d'ouverture, de libéralisation et de démocratisation qui caractérise la politique du Renouveau est désormais une donnée permanente de la vie politique camerounaise ».¹⁴ Ces paroles du discours de Paul Biya est la preuve que depuis 1985, celui-ci est favorable à l'idée de libéralisation de la scène politique camerounaise,

¹⁴ S. Nkainfon Pefura (1996 : 103), *Le Cameroun. Du multipartisme...*

ouvrant ainsi la porte à un dialogue franc, à une critique constructive. On peut donc dire que le Cameroun n'a pas attendu le vent d'Est pour procéder à son ouverture démocratique. Cette tendance au libéralisme politique a ainsi entraîné l'émergence des maisons de presse qui, dans leurs analyses critiques, frisent parfois la provocation. Il s'agit pour eux de la possibilité pour la première fois, « d'une ouverture démocratique permettant le pluralisme, donnée aux Camerounais n'appartenant pas à une formation politique ou qui étant membre du parti n'ont pas été investis, de briguer des fonctions politiques ». ¹⁵ Mais cette marche vers une démocratie pluraliste est jugée trop lente.

Raison pour laquelle en 1990, la goutte d'eau va déborder le vase avec l'affaire YONDO Black et autres. Le pouvoir, le barreau et la presse seront en conflit ardent. Cela ne sera pas sans conséquences notables, tant sur la population tout entière que sur les leaders politiques de retour, restés jusque-là cachés de peur d'être réprimés¹⁶. Il est important de noter que cette affaire n'est que la goutte d'eau qui a inondé le vase, car le mécontentement étant général. C'est à cause de la crise économique qui en freinant le train de la vie de l'Etat a frustré presque toute la population camerounaise. En effet, à l'aube des années 1990, la conjoncture internationale devint brusquement défavorable avec les baisses drastiques des prix des produits de base et du pétrole brut. A cela s'ajoute la fabrication ex nihilo d'une nouvelle classe d'hommes d'affaires avec son cortège de crédits non remboursés et une gestion plus qu'approximative de certaines entreprises et sociétés d'Etat par des kleptomanes avides d'argent et corrompus.¹⁷ Pour faire face à cette situation, le gouvernement du Renouveau conçut une politique de « rigueur et de moralisation » et confectionna son « plan d'ajustement structurel » imposé par les partenaires étrangers. Suivirent alors, après étude, les réductions du train de vie de l'Etat et des sociétés parapubliques ; la liquidation et les privatisations de certaines d'entre elles, entraînant compressions et licenciements avec ou sans paiement immédiat des droits, baisse drastique des salaires des fonctionnaires et agents de l'Etat. D'où une grande frustration et un mécontentement normal de la population.

De plus, la répression au moment de la revendication du retour au multipartisme était brutale, violente et même insidieuse. C'est ainsi que les étudiants repérés dans les mobilisations se sont vus brutalisés et persécutés de toutes sortes. Par exemple, certains de ces étudiants repérés se sont vus interdire l'accès à la fonction publique. De leur côté, les avocats qui avaient lancé le mouvement se virent punis, entre autre

¹⁵ Joseph Magloire Deuga Chieudjui (2012 : 130), « Des administrateurs-maires aux élus locaux : la cas de la commune de Bafang (1953-2007), mémoire de Master en histoire, université de Dschang.

¹⁶ Shanda Tonme (2018 : 9-12), *L'Obsession du complot Bamiléké. Ma rencontre avec Jean Fochivé*, Paris, L'Harmattan.

¹⁷ Ibid... pp. 131-133.

choses par la suspension pendant quelques années du concours d'accès à la profession. C'est ainsi que mélangeant violence et punitions professionnelles, la répression a cassé les velléités militantes de plusieurs générations. Donc à la violence policière se sont ajoutées les tracasseries qui ailleurs aboutissent le plus souvent à la victoire de l'accusé militant. La violence ainsi que les violations des droits de l'homme ont grandi d'un cran, vue le nombre important des exécutions extrajudiciaires.¹⁸

Devant cette situation, des groupes critiques se formèrent pour écrire dans les journaux ou pour des cercles d'études aux fins d'élaboration d'une autre stratégie jugée plus efficace. En oubliant que le Renouveau, en tolérant l'exercice de ces libertés n'avait pas encore levé les obstacles juridiques à cet exercice, ni revu les méthodes d'appréciation des faits par son administration. Voilà donc les vraies raisons du déclenchement de « l'Affaire Yondo et autres » qui a ainsi donné la possibilité aux Camerounais de toutes catégories de se confronter au pouvoir (l'Etat) et de réclamer non seulement la libération du bâtonnier et ses frères, mais surtout la pratique réelle de la démocratie au Cameroun¹⁹. Maître Yondo Black a en effet été arrêté le 19 février 1990 pour avoir voulu créer un parti politique. Cette affaire, dans ses développements, mit face à face le barreau et le pouvoir, divisa le peuple camerounais dans ses diverses composantes : la population, le parti RDPC, l'Eglise catholique ou ses représentants sinon certains de ceux-ci et même la presse nationale. C'est ainsi que le journal *Le Messenger* du 10-04-1990²⁰ demandait : « D'où vient l'affaire Yondo sous le régime du Renouveau » qui prône la démocratie et le libéralisme politique ?

Répondant à une interrogation du genre, Maître Muna pensait que : « L'arrestation et la détention de Maître Yondo Black et de neuf autres camerounais est le syndrome de la maladie et non la maladie elle-même ». La maladie c'est l'absence des droits de l'homme et d'une société démocratique. Et la vraie question est de savoir pourquoi les Camerounais doivent recourir aux tracts anonymes et aux réunions clandestines pour exprimer leur opinion sur la façon dont ils sont gouvernés ou pour énoncer leur désaccord avec la politique du gouvernement. J'ai la conviction que le problème important ici est celui des droits de l'Homme, j'ai aussi la conviction qu'il est du devoir du barreau camerounais de défendre les droits de l'Homme et des citoyens ». ²¹ Harcelé et pressé par les Camerounais de tous bords, l'Etat a desserré le corset, en accordant au peuple plus de liberté et en signant un accord sur le principe de rétablissement du multipartisme dans le pays. Combat gagné en partie,

¹⁸ Marie Emmanuelle Poummerole (2005 : 110-111), « A quoi servent les droits de l'homme ? Action collective et changement politique au Kenya et au Cameroun », thèse de Doctorat en science politique, IEP de Bordeaux.

¹⁹ Shanda Tonme (2018 : 15-17), *L'Obsession du complot Bamiléké. Ma rencontre avec...*

²⁰ *Messenger* du 10-04-1990 in S. Nkainfon Pefura (1996 : 106), *Le Cameroun. Du multipartisme...*

²¹ *Ibid...* p. 110.

car le processus de démocratisation était seulement en cours au Cameroun.

C'est un communiqué du gouvernement du 13 mars 1990 qui a officiellement autorisé la création des partis politiques et autres associations ou groupes politiques. Aussitôt après la diffusion de ce communiqué par les médias officiels, John Fru Ndi et ses partisans déjà dans l'ombre ont posé la reconnaissance de leur parti : le Social Democratic Front (SDF), se fondant sur l'article 3 de la constitution et la loi sur les associations de 1967. Sans attendre la signature de cette reconnaissance, les responsables de ce parti ont programmé une manifestation qui s'est effectivement déroulée le 26 mai 1990 à Bamenda, malgré son interdiction par les pouvoirs publics qui estimaient que le SDF n'étant pas encore reconnu n'avait pas d'existence légale pour manifester publiquement. Pour prévenir les troubles publics, les forces de l'ordre ont été dépêchées sur les lieux. Le défilé a eu lieu mais accompagné des accrochages. Bilan : 6 morts et plusieurs blessés.²² Dans tous les cas, la liberté ne se donne pas mais elle s'arrache. Après le SDF, plusieurs autres partis politiques seront créés, soit ré-officialisés. Il s'agit entre autres de l'UPC reconstituée, de l'UFDC avec son leader Woungly Massaga, de l'UDC avec Adamou Ndam Njoya, de l'UNDP avec Bello Boubou Maïgari et Samuel Eboua, ... La scène politique camerounaise était désormais ouverte à un véritable jeu politique. Désormais, que ce soit aux élections présidentielles, législatives que municipales, les Camerounais devront choisir le candidat du parti qui porte leurs problèmes, leurs doléances et qui est à même de promouvoir leur bien-être et leur épanouissement.

S'agissant des municipales, une loi sera votée en 1992 mais n'entrera en application que lors de l'organisation des premières élections municipales multipartistes en 1996. Déjà il est important de faire ressortir le communiqué Radio-Presse du ministre Gilbert Andze Tsoungui alors Vice-Premier ministre chargé de l'Administration Territoriale portant publication officielle de la liste des partis politiques devant prendre part aux élections municipales du 21 janvier 1996 sur l'ensemble du territoire national. Il s'agit entre autre de : RDPC, 336 listes ; UNDP, 180 listes ; SDF, 105 listes ; UPC, 76 listes ; MDR, 58 listes ; ANDP, 48 listes ; UDC ; 33 listes ; UFDC, 30 listes ; PNP, 22 listes ; ADD, 15 listes ; MDP, 14 listes ; MLJC, 10 listes ; PAP, 9 listes ; PAL, 9 listes ; MANIDEM, 7 listes ; ARN, 5 listes ; MP, 5 listes ; UPDC, 4 listes ; PSDC, 3 listes ; LDA, 3 listes ; UPK, 3 listes ; PDC, 2 listes ; MN, 2 listes ; PUR, 2 listes ; PSU, 2 listes ; CPC, 1 liste ; RPR, 1 liste ; PPC, 1 liste ; RCPU, 1 liste ; PPC, 1 liste ; FP, 1 liste ; OND, 1 liste ; MDPC, 1 liste ; USC, 1 liste ; URC, 1 liste ; APE, 1 liste ; USD, 1 liste.

Au total 37 partis politiques étaient autorisés à prendre part aux élections, chose curieuse et nouvelle dans un système resté pendant plus de 25 ans dans le parti unique hermétique.

²² Joseph Magloire Deuga Chieudjui (2012 : 133), « Des administrateurs-maires aux élus locaux : la cas de a commune de Bafang (1953-2007)...

2. La vie communale à Dschang sous le système de parti unique

La vie au sein de la commune de Dschang n'était pas en marge des règles prescrites par les lois de la république. Il s'agit entre autre des lois, décrets, arrêtés et autres documents ou contextes ayant impactés de près ou de loin la vie communale.

2.1- L'impact de la loi du 1^{er} mars 1967 et la loi n° 74/23 du 05 décembre 1974 sur la désignation des maires

La loi du 1^{er} mars 1967 vise à implémenter et faire asseoir le parti unique. En effet, pour la Commune de Plein Exercice de Dschang, la loi prévoit que le maire soit désormais nommé par décret pris en conseil des ministres et ses adjoints par le Secrétaire d'Etat à l'intérieur.²³ Ces dispositions marquent un net recul par rapport à la loi de 1955 prévoyant la désignation des maires des communes de plein exercice au sein des conseils municipaux élus. Le pouvoir nationale se montrait déjà plus centralisateur que la puissance coloniale. Cette réforme visait ainsi à renforcer le pouvoir d'Etat qui désormais avait la mainmise sur les communes. Il va de soi donc que les personnes choisies travaillent non pas pour promouvoir le développement socio-économique et politique des populations, mais plutôt pour implanter et implémenter les idéaux du parti unique et de son chef. Or, cet anachronisme va certainement à l'encontre même de fondamentaux de la commune qui est une structure au service de la population et comme telle, ses dirigeants devaient être librement choisis par les populations qui maîtrisent leurs problèmes mieux que quiconque et par conséquent devraient aussi pouvoir choisir des personnes susceptibles de les résoudre.

Le système du parti unique brille justement par sa trop grande présence et son omnipotence ce qui lui permettait d'avoir la main mise même sur la gestion des affaires locales. Il s'agit là d'un héritage colonial, car rappelons-le le colon français avec son système d'administration direct voulait tous contrôler. La Commune de Dschang n'en était pas du reste. La loi n° 74/23 du 05 décembre 1974 bien que prônant l'élection du maire, n'est de fait pas très différente des autres. En effet du point de vue de sa nature, le système communal camerounais réformé en 1974 ne diffère pas assez du système français ou du moins de celui de la loi française de 1955. Tandis qu'en 1955, il est créé des communes de « plein exercice », en 1974, on a deux types de Commune : la Commune urbaine et la commune rurale.²⁴ En clair, la CPE de Dschang devient Commune Urbaine. Pour besoin de dénombrement de la population apparait le vocable secteur urbain qui se définit comme étant l'ensemble des chefs-

²³ Martin Finken, (1996 :112), *Commune et gestion municipale au Cameroun : institution municipales, Finance et budget, gestion locale, interventions municipales...*

²⁴ Article 2, chapitre 1, titre 1 de la loi n° 74/23 du 05 décembre 1974 portant organisation communale.

lieux administratifs auxquels on ajoute quelques agglomérations suivant certains critères.²⁵ Pour être plus clair, l'article 2 de la loi N° 74/23 du 5 décembre 1974 définit la commune urbaine comme celle dont le ressort territorial se réduit à une agglomération urbanisée. La Commune de Plein Exercice de Dschang remplissant donc tous ces critères, prit donc l'appellation de Commune Urbaine.

Selon l'article 3 du chapitre 3, titre 1 de cette loi, la Commune Urbaine est dirigée par un maire élu au sein du conseil municipal élu, assisté d'adjoints également élus. Ainsi, l'exécutif ici ne se réduit pas au seul maire, mais ce dernier possède des adjoints pouvant dans le cadre d'une délégation des pouvoirs assumer les tâches de ce dernier. En effet, on peut dire que la prétention de sortir du système de nomination pour le système électif est peu probable, dans la mesure, ou ici, l'élection se fait au sein du parti unique. C'est ce parti qui vous investit et lorsque vous êtes investi par le parti, il est souvent impossible de perdre les élections.

En clair, en plein système de parti unique, avec une loi taillée sur mesure, la politique milite résolument pour la suppression de toute idée d'organisation loin du pouvoir central du gouvernement et surtout de son chef. Cette situation a plombé et pour longtemps tout apprentissage de l'identification et de la création des biens et services collectifs locaux et finalement encore plus la gestion démocratique des services qui s'imposent d'eux-mêmes. Sans supprimer formellement la perspective du retour à l'héritage colonial, l'Etat d'Ahidjo s'installe dans une hibernation et fait régner un ordre social caractérisé par l'obsession de l'unité nationale qui semble trouver une des solutions dans le monolithisme politique qui fait tenir pour une menace toute perspective de pouvoir politique local. Le pouvoir central dans l'édification de son monopole sur toutes les facettes de la vie nationale n'envisage pas une perspective de conflit avec un quelconque pouvoir politique local défenseur des intérêts locaux. Les collectivités locales sont transformées en de simples relais des administrations centralisées servant les intérêts nationaux à l'échelon local. Les élus locaux sont donc choisis par le pouvoir central dans une élection sans adversaire, une élection à l'unanimité ou on choisit entre le « oui et le yes ». En effet, l'enjeu des élections locales s'est déplacé au sein du parti qui désigne les candidats à une élection non compétitive : être inscrit sur la liste signifie être élu à la fonction du maire. En bref, nous nous trouvons dans un contexte où l'élection n'a même pas lieu d'être car, c'est le parti qui investit et qui choisit en même temps.

2.2. Les maires de la commune de Dschang sous le système de parti unique (1967-1996)

²⁵ Malaouda Malachi(1998), « Mouvement constitutionnel et décentralisation administrative au Cameroun indépendant », mémoire de Maitrise en droit public, Université de Ngaoundéré, pp. 37-38.

Plusieurs maires ont dirigé la Commune Urbaine de Dschang de 1974 à 1996. Ceux-ci sont arrivés chacun à sa manière et ont menés plusieurs actions visant à améliorer le cadre de vie des populations de Dschang. Il s'agit pour l'essentiel des actions qui touchent à l'espace territorial de cette communauté et dont l'objectif est d'alléger les difficultés des populations dans cette partie du territoire.

Tableau 1: Les maires de la Commune Urbaine de Dschang de 1967 à 1996

N°	Noms des Maires	Périodes
1	Nguetsa Pascal	1967-1977
2	Momo Bernard	1977-1981
3	Dongson René	1981-1982
4	Tsopny Panka Paul	1982-1996

Source : Archives communales de Dschang.

2.2.1. Bernard-Ernest Momo: l'Administrateur-Civil devenu Maire (1977-1981)

Le maire Bernard-Ernest Momo a un parcours administratif chargé et ses réalisations en faveur des populations de Dschang sont multiples. Nous verrons dans cette partie son parcours administratif et les difficultés rencontrées en tant que maire de Dschang.

Un parcours administratif chargé

Momo a bénéficié vraisemblablement de son statut de « commandeur » acquis depuis l'époque coloniale. C'est par ailleurs une évidence que de dresser le constat selon lequel d'administrateur à homme politique, la transition n'est pas toujours évidente, surtout dans le contexte politique de la post-colonie en Afrique où, somme toute, les deux mondes contrastent par leurs étiquettes respectives de milieu calme et de milieu tumultueux.

En effet, il a deux frères et une sœur utérins : Sahara Lekane, Maurice Temfack et Edouard Tadontsa²⁶. Son père, roi de Foto, en nous référant à la chronologie établie par Monique Guimfacq, s'appelle Tenekeu, qui décède en 1932²⁷. Un jour, celui-ci l'ayant rencontré alors qu'il venait de puiser de l'eau pour sa maman, dit qu'il « n'était pas fait pour la cuisine »²⁸. Il avait entre neuf et dix ans, et c'est ainsi qu'il fut décidé qu'il

²⁶Entretien avec Adèle Nicole Momo épouse Ntap, 62 ans, institutrice retraitée, fille du concerné, Dschang, 09 novembre 2014.

²⁷ M. Gimfaq, (2010 : 27), *Foto, un grand royaume au cœur de la Menoua : des origines à 2010*, Yaoundé, Éditions AEFCA.

²⁸ Entretien avec Adèle Momo, 09 novembre 2014, Dschang.

aille à l'école. Est-ce durant son séjour dans cet établissement qu'il développera son côté de personnage sensible ? Pas de conclusion affirmative qui puisse être démontrable dans ce sens. Mais Momo est inscrit à « l'École des filles »²⁹ où il obtient son Certificat d'Études Primaires et Élémentaires (CEPE). Il est remarqué par l'une de ses enseignantes qui se propose de devenir sa tutrice. Elle s'appelle Coste. C'est elle qui, chrétienne protestante, lui donne le prénom de Bernard-Ernest, et lui enseigne le piano et la dactylographie qu'il perfectionne plus tard.

Au tournant des années 1940, Momo, désormais Bernard-Ernest Momo, réussit au concours d'entrée à l' « École supérieure » de Yaoundé. Ici, il reçoit une formation polyvalente, obtient son diplôme de fin d'études, et sort Commis d'administration et des finances. Il y a également côtoyé des personnes qui plus tard sont toutes aussi devenues influentes dans la vie politique du Cameroun : Ahmadou Ahidjo, Michel Njine, Félix Sabaleko et Daniel Kamadjou entre autres. Plus tard, Bernard-Ernest Momo obtient aussi le Brevet d'Études de Premier Cycle (BEPC). Il occupera plusieurs fonctions administratives dans différentes villes du pays.

Un maire boudé mais tenace et ambitieux

En marge de ses occupations administratives, Bernard-Ernest Momo mène, mais très discrètement, une vie politique. Le régime monopartite en place suspecte d'ailleurs tous les fonctionnaires qui ne s'affirment pas comme des fervents militants du parti unique, l'Union Nationale Camerounaise (UNC). Pourtant, au moment où il prend retraite en 1977, une carrière d'homme politique ne l'enchantait guère. Il faut attendre une astuce de sa fille aînée, Ntap née Adèle Nicole Momo, alors Inspectrice Départementale de l'enseignement primaire et maternelle de la Menoua, et qui est par ailleurs membre du bureau de la section départementale de la JUNC, pour qu'il change d'avis dans une certaine mesure. En fait, il ne perd rien en s'y essayant, l'encourage-t-elle. C'est ainsi qu'à l'occasion des élections municipales de 1977, il engagea son nom sur l'une des deux listes compétitives, notamment celle dont Teinkala Jean était le mentor. Celui-ci est à la fois interprète, président du conseil d'administration de la Coopérative des planteurs de la Menoua (CAPLAME), conseiller municipal, président de la section départementale et membre du comité central de l'Union Nationale Camerounaise (UNC), puis président du conseil d'administration l'UCCAO. La liste dans laquelle est engagé Bernard-Ernest Momo triomphe.

Avant les élections, les listes ne comportent que des noms des personnes dont les rôles ne sont définis qu'à l'issue des élections. C'est une disposition du régime qui se réserve alors de choisir après proclamation des résultats la tête de liste, et donc le maire. C'est ici que débuta l'ère de débats controversés autour de Bernard-Ernest Momo. En

²⁹ Aujourd'hui démolie, cette école a servi plus tard de bâtiment à l'ancienne trésorerie de Dschang.

effet, une fois les procès-verbaux arrivés à Yaoundé, le régime porta son choix sur Momo Bernard-Ernest pour être tête de liste, et donc maire. Les résultats ne furent pas proclamés quand alors des adversaires à ces derniers engagèrent dans les couloirs des négociations pour influencer cette décision. Mais ils n'y parvinrent pas, même si en passant, ils réussirent à retarder la proclamation des résultats de l'élection au sein de cette commune. Et quoi qu'il en soit, Bernard-Ernest Momo finit par être installé comme maire de Dschang par le Préfet Jean-Calvin Mbock³⁰. Bernard-Ernest Momo a comme premier adjoint son colistier René Ndongson³¹, et comme deuxième adjoint Victor Gnimpieba.

Mais il n'est pas le bienvenu. Pour certains en effet, il est le fruit d'une imposition : Yaoundé l'a « imposé »³² comme maire aux populations de Dschang. En fait, certains cercles politiques étaient convaincus que le rôle qu'il eut à jouer autrefois en tant que président du tribunal spécial de Dschang suffirait à disposer les populations à ne pas voter la liste à laquelle il appartenait. De nombreux autres prétextes pour le bouder, restés à jamais dans les secrets des couloirs pour certains, et manifestés plus tard pour d'autres, firent l'objet de la requête engagée par ses adversaires politiques. Socialement parlant même, certains ne voyaient pas en lui le profil du personnage politique. Il était plutôt flegmatique à l'égard du peuple et calé dans la posture du « commandeur » à laquelle il s'était longtemps accoutumé quand il était bureaucrate. « Que dira le MINAT de moi ? », lui prêtent-ils³³. Ses pourfendeurs, face au même personnage, ne trouvaient dans tout cela que le calme, la vigilance, si nécessaires dans le contexte politique de l'époque, arguent-ils, et l'attitude d'un homme d'action plus que d'un politicien (harangueur de foules)³⁴. Entre les deux appréciations, il reste que Momo Bernard-Ernest n'eut que ce devoir de maire pour le préoccuper.

Maire, Bernard-Ernest Momo trouva la commune dans des difficultés financières³⁵. Néanmoins, il s'attela à mettre à exécution un plan d'hygiène et de salubrité. Les travaux d'élimination des dépôts anarchiques d'ordures furent ainsi engagés et perpétués. Sur le plan sanitaire, il lotit les écoles en nivaquine et en mercurochrome et mit à la disposition de ces dernières les maîtres communaux. Sur le plan des infrastructures, il construit également le pont de la CAPLAME, puis crée

³⁰ Entretien avec Adèle Momo et Julienne Momo, 09 novembre ...

³¹ Entretien avec Georges Ndongson Kenfack, Planteur, Président du conseil de surveillance à la CAPLAME, président de l'Association départementale des producteurs café-cacao (ADPCC), fils du premier adjoint (Ndongson René) du concerné, Dschang, 03 novembre 2014, et David Tsanang, 61 ans, Consultant auprès des coopératives, cousin du concerné, Lycée classique de Dschang, 04 novembre 2014.

³² Entretien avec David Tsanang, 61 ans, Consultant auprès des coopératives, ancien camarade politique du concerné, Dschang, 04 novembre 2014.

³³ Entretien avec David Tsanang, 04 novembre ...

³⁴ Entretien avec Eugène Kouetchou ...

³⁵ Entretien avec André Moukouadja, 69 ans au moment de l'entretien, ancien chauffeur du concerné, Dschang, 4 novembre 2014 et Eugène Kouetchou...

l'actuel marché B³⁶. Il met sur pied un projet de bitumage de 11 Km de route et obtient d'ailleurs un crédit pour cela. Mais il ne le réalisera pas.

La décennie 1980 s'annonce que la santé de Bernard-Ernest Momo se dégrade. Et la fatigue intellectuelle a raison de lui. Le 12 mai 1981 il décède à l'hôpital de Dschang. Ainsi prenait fin la vie de celui qui de son vivant avait reçu la médaille du Grand cordon avec le maire Charles Kamdoum et qui le long de sa carrière avait reçu de nombreuses distinctions honorifiques³⁷. Il est ainsi décédé avant la fin de son mandat qui allait jusqu'en 1982. Après lui, son premier adjoint René Ndongson assure la relève jusqu'à la fin de ce mandat.

2.2.2. René Ndongson : un maire éclair mais soucieux des populations (1981-1982)

Le maire René Ndongson bien qu'ayant passé très peu de temps à la tête de la commune a marqué les populations de la ville de Dschang à travers ses réalisations. Nous verrons ici d'une part l'homme et ses activités et d'autre part les réalisations du maire.

L'homme et ses activités

Peu de choses lui ont souri tout au début de son existence. Mais derrière lui, il a laissé le souvenir d'un grand homme dans la mémoire de ceux qui l'ont connu et l'ont vu faire. Et quand bien même il coulait dans ses veines un sang royal, il ne se dévêtit jamais du manteau d'un humble. Si l'expression « ascension politique » a par ailleurs droit de cité, alors il fait partie de ceux qui l'ont incarnée. Et que cela relève aujourd'hui d'une vérité historique, c'est la résultante d'un mélange de constance, de disponibilité, d'amour du travail fait et bien fait, d'altruisme, et d'attirance vis-à-vis de l'intérêt général d'une part, et de la rencontre entre le cours des événements et une certaine « prophétie » d'autre part.

Lorsqu'il naît, ses parents lui attribuent le nom de René Ndongson. Nous sommes vers 1923³⁸. Il porte le nom de son père, Nkemdé Ndongson, notable de Mendé, fils d'un commerçant- planteur. Sa mère s'appelle Magnitsa. Elle est une princesse, puisqu'elle est la fille de Sa Majesté Ndombou, alors chef Foréké. C'est d'elle que René tient son sang royal. Magnitsa, forme contractée de « Magne Tsafack » qui signifie littéralement « Tsafack la mère des jumeaux », est mère de cinq enfants parmi lesquels René Ndongson est le troisième. Elle vit, aux côtés de son

³⁶ Entretien avec Adèle Momo... et Julienne Momo...

³⁷ Ibid.

³⁸ Entretien avec Georges Ndongson Kenfack, 51 ans, Planteur, Président du conseil de surveillance à la CAPLAME, président de l'Association départementale des producteurs café-cacao (ADPCC), fils du concerné, héritier principal, Min-Meto Dschang, 1er août 2014 et 3 novembre 2014 ; Autobiographie express datée du 26 septembre 1994 rédigée par le concerné.

mari, polygame de trois femmes, à Tchouagoua, le village natal de René situé à 7 Km environ de la ville de Dschang³⁹.

La première défaveur qu'impute l'existence à René est de ne pas pouvoir suivre une véritable formation académique. En effet, huit années s'écoulaient encore, et c'est à l'âge de dix ans que son grand frère, devenu héritier principal, prend l'initiative de l'envoyer à l'école. Mais il ne l'y inscrit pas⁴⁰. En fait, René ne jouit du droit réel de s'éduquer que grâce à sa mère qui l'inscrit effectivement à l'école régionale de Dschang.

Ceux qui enseignent René sont des Blancs, dont un certain monsieur Galgaliazi, entre 1938 et 1940⁴¹. Mais il ne les a devant lui que pour quatre ans. En effet, il manque déjà les moyens financiers à la mère de René, et elle ne peut plus assurer sa scolarité. René a alors 14 ans, mais il doit quitter les bancs sans diplôme ; puisqu'il arrête les études dans la classe du cours élémentaire II. Le jeune homme, *de facto* taciturne, est considérablement illettré. Il n'a en fait pas eu de Certificat d'Études Primaires et Élémentaires (CEPE). Il n'a pas non plus eu la possibilité d'être admis au concours des infirmiers, comme six de ses anciens camarades qui plus tard, ayant réussi, étaient appelés à aller se former à Ayoa dans l'actuelle région du Centre⁴². Mais il ne se laisse pas gagner par le complexe.

Davantage disposé à servir, René se lance à la recherche du travail. Toutefois, l'alternative de rentrer au village afin de pouvoir s'exercer dans l'agriculture comme son grand-père et son père autrefois, comme d'ailleurs la plupart de ses congénères, ne lui est pas favorable, étant donné le « déshéritage » dont il est victime depuis l'âge de deux ans. Et c'est ainsi que voué à exercer un quelconque « métier de la ville », René se dirige vers le Centre Climatique de Dschang (CCD) où, grâce à Madame « Centre »⁴³, il est alors embauché en qualité de garçon de chambre⁴⁴. Plus tard il entrera dans le commerce.

Le maire et ses réalisations

Sur la scène politique de la commune de Dschang, René rencontre de nouvelles autres personnes qui constituent pour lui de véritables soutiens. Nous avons entre autres : Victor Saatong, conseiller municipal, membre du conseil d'administration de l'UCCAO, Grégoire Momo, Odette Tsankem, Pascal Nguetsa, Félicité Wamba, présidente de la section

³⁹ Tchouagoua, plus connu de nos jours sous le nom d'Atchouazong, appartient au groupement Foréké-Dschang, lui-même dans l'arrondissement de Dschang, dans la région de l'Ouest Cameroun. Entretien avec Georges Ndongson Kenfack... ; Autobiographie express datée du 26 septembre 1994 rédigée par le concerné.

⁴⁰Ibid.

⁴¹ Entretien avec Cécile Tezano, 85 ans, Infirmière principale retraitée, ancienne camarade de classe du concerné, Dschang, 02 août 2014.

⁴² Ibid.

⁴³ Entretien avec Georges Ndongson Kenfack, 1^{er} novembre...

⁴⁴ Entretien avec Thérèse Kenfack et Cécile Tezano, 85 ans, infirmière principale et ancienne camarade de classe du maire Ndongson René, Dschang, 3 août 2014.

départementale de l'OFUNC. René est conseiller municipal jusqu'en 1977. Il est conseiller municipal durant deux mandats plus précisément sous les maires Paul Nguetsop (1963-1967) ; Pascal Nguetsa (1967-1977). Au tournant des élections municipales de 1977, il devient premier adjoint au maire Bernard-Ernest Momo. Il est colistier avec Jean Gnimpieba qui devient à l'issue des élections le deuxième adjoint au maire⁴⁵.

Conseiller municipal puis premier adjoint au maire, le changement de « grade » politique par René est certainement le revers de son influence économique grandissante. En effet, René a alors presque fait main basse sur le commerce de la quincaillerie dans la ville de Dschang. Il a beaucoup de voitures qui lui permettent de transporter et de livrer sa marchandise. Dans sa biographie express datée du 26 septembre 1994, il mentionne entre autre : un camion Hino, un camion Renault, une voiture Peugeot 504 (pour ses déplacements personnels), ainsi que deux motos Yamaha 100. Il est également propriétaire d'une importante boutique qui de nos jours serait assimilée à un « centre commercial »⁴⁶.

Entre autres réalisations de René Ndongson dans la ville de Dschang, mais aussi dans les régions périphériques, nous pouvons citer : la construction du pont de Sandon sis au marché B au quartier Tsinfem, l'équipement de la mairie en engins, l'équipement de l'actuel hôpital central de Dschang en matériel haut standing. Il construit également le pont de la plaine de Mbo et procède à l'électrification rurale à Atchouazong, son village natal, Fossonwentcheng, Pastoral, Fokoué. Sur le plan éducatif, René fait construire une école à Bafou, et au lycée classique de Dschang deux bâtiments. Des leviers d'économie à l'instar des coopératives du village Lekong sont créés sous son initiative, de même que la route Ngui - Fontsem-Lesing est tracée⁴⁷.

Le vent de changement des leaders politiques qui est parti de Yaoundé souffle sur Dschang. Et René n'est pas retenu aux élections primaires. En effet, lentement mais sûrement, ceux qui étiquettent René d'« illettré » sont à l'origine de ce fait, puisqu'en stigmatisant cette « tare », ils provoquent comme une « impopularité » autour de ce dernier sur la scène politique. Celui qui trois décennies environ plutôt avait usé de son influence pour intéresser René à la politique (Jean Teinkala), était lui-même dans l'impossibilité de rééditer son geste ; puisque président de la CAPLAME, il s'était rendu coupable d'une certaine faute de « gestion ».

⁴⁵ Entretien avec Georges Ndongson Kenfack et David Tsanang, 61 ans, Consultant auprès des coopératives, ancien camarade politique du concerné, Dschang, 04 novembre 2014.

⁴⁶ Entretien avec Georges Ndongson Kenfack, Thérèse Kenfack et Cécile Tezano...

⁴⁷ À côté de ces informations que nous avons recueillies au cours des entretiens avec Georges Ndongson Kenfack et Sa Majesté Joseph Folong, nous restons sceptiques quant à leur exactitude. Tout au plus, il y a de fortes chances que ces réalisations ne soient enregistrées au compte de René Ndongson qu'en qualité de président de la CAPLAME.

Alors, René quitte la scène politique, tandis que son ami d'enfance quitte la résidence du conseil d'administration de la CAPLAME. Et par ce qui apparaît une fois de plus comme un arrangement entre les deux hommes, René, parti du champ politique, devient, par voie électorale, président de la CAPLAME⁴⁸. Il le reste treize années durant, et son passage à la tête de cette structure est marqué par l'élargissement du champ des partenaires étrangers pour le compte de la coopérative, mais aussi l'achat d'une égraineuse de marque Bulher. Mais, l'âge avancé, René tombe sous l'emprise de la maladie : un mélange de diabète et de tension artérielle l'alite. Et, flegmatique après tout, il décède le 08 juillet 1995 à Mbouda⁴⁹.

2.2.3. Le Maire Paul Tsobgny Panka

Plusieurs actions ont été menées par ce maire pour améliorer le cadre de vie des populations. Il s'agit pour l'essentiel des actions qui touchent à l'espace territorial de cette communauté et dont l'objectif est d'alléger les difficultés des populations dans cette partie. Ces actions concernent les domaines de la planification urbaine⁵⁰, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire.

La planification, l'aménagement et l'urbanisme dans la ville de Dschang

Parler du domaine de la planification, de l'aménagement et de l'urbanisme revient à s'interroger sur l'action communale en faveur du contrôle de l'occupation des sols, sur les efforts consentis en matière d'urbanisme et sur le développement des infrastructures routières.

Il faut d'emblée relever qu'avant 1974, la plupart des propriétaires urbains de terrain à Dschang ne disposent que des titres privés leur conférant des droits sur leurs parcelles. Dans ce contexte, il est difficile pour les gestionnaires urbains de disposer d'un instrument leur permettant d'avoir une vue exhaustive de l'agglomération dont ils ont la responsabilité parce que les constructions sont faites de manière anarchique et au mépris de toute réglementation en matière d'urbanisme. Le renforcement des capacités opérationnelles des services techniques de la commune en 1985 a permis⁵¹ d'avoir une réelle maîtrise de l'occupation des sols et de la production de logements. C'est en cette année qu'ont été déterminés le type et les modalités du ou des documents d'urbanisme

⁴⁸ Entretien avec Barthélémy Ndongson Lekane, Georges Ndongson Kenfack, Cécile Tezano et Thérèse Kenfack, 1^{er} novembre...

⁴⁹ Entretien avec Georges Ndongson Kenfack et Thérèse Kenfack, 03 novembre...

⁵⁰ La planification urbaine est l'ensemble des projets que les autorités publiques formulent en vue d'une meilleure organisation de l'espace et d'un contrôle de sa croissance.

⁵¹ Entretien avec Paul Ngankeu, 56 ans, ancien chef service technique de la commune de Dschang, 25 mai 2014.

susceptibles d'être utilisés pour faciliter le contrôle de l'occupation du sol dans l'agglomération urbanisée⁵².

Des actes administratifs relatifs à l'utilisation du sol et à la construction sont régulièrement délivrés sur avis du service technique de la commune qui effectue des études préalables et des descentes sur le terrain pour s'assurer du respect de la réglementation en matière d'urbanisme et de construction. Il s'agit des certificats, de l'autorisation de lotir, du permis d'implanter, qui sont des documents délivrés quotidiennement par l'autorité municipale pour permettre à la municipalité de maîtriser l'occupation des parcelles urbaines. Mais, dans l'exercice de cette mission, la commune rencontre beaucoup de réticences du fait que la plupart des constructions ont été faites dans la clandestinité, c'est-à-dire sans autorisation préalable⁵³. Par ailleurs, il se dit que, volontairement, les étrangers titulaires des lots refusent de construire. Ce qui retarde l'urbanisme.

Face à cette situation, la commune a entrepris des campagnes d'information et de sensibilisation semestrielles dans les quartiers, en vue de faire comprendre l'importance des documents sus cités⁵⁴. Malgré une faible organisation de l'occupation de l'espace due en partie à l'insuffisance du personnel communal, l'accès à la terre se poursuit au quotidien dans un contexte où l'exode rural tend à gonfler le taux d'urbanisation⁵⁵. Le rythme des demandes augmente considérablement vu le nombre de personnes qui accomplissent toutes les formalités prescrites pour l'occupation légale et régulière de l'espace urbain⁵⁶ ; car malgré les efforts de la commune, les personnes désireuses d'effectuer des constructions finissent par se passer de la phase préalable qui est celle de la conformité aux règles de construction aboutissant à la délivrance d'un certificat de conformité⁵⁷.

Mais, il faut dire que depuis 1995, la maîtrise de l'occupation du sol, qui a pendant longtemps échappé aux autorités municipales, devient de plus en plus une réalité malgré l'accroissement des logements qui se font çà et là dans la ville⁵⁸. En 1996, la commune, dans cette perspective, a mis sur pied deux équipes de contrôleurs des permis de construire qui parcourent le périmètre urbain en vue d'amener les « récalcitrants » à respecter les normes de construction devant limiter la promiscuité et le désordre urbain résultant des constructions anarchiques⁵⁹. Cette action s'inscrivait dans l'optique de la préservation du cadre de vie des

⁵² *Ibid.*

⁵³ Entretien avec Richard Chiozem, 69 ans, ancien secrétaire général de la commune de Dschang, 03 juin 2014.

⁵⁴ *Ibid.*

⁵⁵ *Ibid.*

⁵⁶ *Ibid.*

⁵⁷ Entretien avec Paul Nguankeu, 25 avril 2014.

⁵⁸ Entretien avec Etienne Sonkin, 65 ans, ancien maire de la commune de Dschang, 3 juin 2015.

⁵⁹ *Ibid.*

populations. De plus, dans le souci de l'amélioration du cadre de vie de ses populations et face au défi constant du contrôle du développement urbain, la Commune Urbaine de Dschang a organisé la planification urbaine sur la base d'un certain nombre d'instruments de planification définis par la loi. Il s'agit du Plan Directeur d'Urbanisme (PDU) et du Plan Sommaire d'Urbanisme (PSU), tous élaborés en 1984⁶⁰.

Pour le Plan Sommaire d'Urbanisme (PSU), il faut préciser que ce document a pour objectif l'affectation des sols et la définition du périmètre de chaque zone d'affectation. Ce document, comme le précédent, a été élaboré sur l'initiative du Maire Paul Tsobgny Panka de manière consensuelle avec l'implication des services locaux d'urbanisme⁶¹. Comme on le voit, les autorités municipales de la commune urbaine de Dschang avec l'action des services déconcentrés de l'État ont pris le pas sur le temps en amorçant le processus de planification de cette localité dans une perspective de maîtrise de l'environnement urbain.

Parlant des infrastructures routières, il faut dire qu'au sortir des années 1970, la ville de Dschang est dépourvue de voies de communication. Face à de nombreuses sollicitations des populations et à la clairvoyance de son équipe dirigeante, de nombreux projets d'entretien routier et d'ouverture de route sont appliqués à partir de 1983. C'est ainsi que la commune entreprend, malgré la modicité de ses ressources, l'entretien et l'extension de son réseau routier sur près de 165 km. La même année, l'ouverture de près de 200 km de route est amorcée pour désenclaver les quartiers de la ville⁶². C'est dans ce cadre que les quartiers comme *Signal, Vallée, Ngui, Keleng, Fiekop I et II et Asseitsa* sont aménagés puis connectés au réseau urbain. Pour compléter cette action, des ponts sont construits pour relier les quartiers marécageux au reste de la ville⁶³. C'est ainsi que le quartier Madagascar et le quartier Tchoulé se sont connectés au reste du réseau urbain.

3. La vie communale de Dschang sous le multipartisme : entre rejet et appropriation

Le multipartisme est un système politique qui intègre la pluralité politique. Il s'agit notamment d'un système dans lequel les populations autrefois soumis la terreur et la peur auront désormais l'occasion de se prononcer sur les questions d'intérêt général. C'est un phénomène nouveau qui sera soit bien prit par certains, soit rejeté et incompris par d'autres.

⁶⁰ Décret N°2004/098 du 23 avril 2004 approuvant les statuts de la Cameroon Postal Services.

⁶¹ Sur le plan de l'urbanisation et de l'aménagement urbain, le maire Panka a véritablement œuvré dans la ville de Dschang. Lire à ce sujet Tsobgny Panka, *Ma part de comédie*, pp. 291-294.

⁶² ACD. Budget communal de 1986-1987.

⁶³ ACD. Gros plan sur les réalisations. Exercice 1989-1990.

3.1. L'incidence de la loi N° 92/003 du 14 août 1992 sur le choix du maire

Lorsque dans les années 1990-1991, le vent de la démocratisation souffle au Cameroun avec le retour au multipartisme, la loi n°92/003 du 14 août 1992 est votée. Celle-ci prévoit en son article 12 que « le conseil municipal organe délibérant de la commune est élu pour cinq ans au suffrage universel directe et secret »⁶⁴. De plus, dans son article 52, elle précise que « le maire est élu au scrutin uninominal majoritaire à deux tours. L'élection est acquise au premier tour à la majorité absolue des suffrages exprimés »⁶⁵. Cette loi n'entrera véritablement en vigueur qu'en janvier 1996, date de l'organisation des premières élections municipales multipartistes au Cameroun. La grande innovation ici est la présence sur la scène de plusieurs partis politiques. Ici, contrairement à l'élection sous le système de parti unique qui se faisait au sein du parti, les élections municipales sont ouvertes à toutes les obédiences politiques. C'est ainsi qu'en 1996, on verra émerger dans toutes les localités du Cameroun une nouvelle élite politique dite de « l'opposition » issue de nouveaux partis politiques et tenant des discours allant dans le sens du changement. D'ailleurs le nombre très important des partis politiques devant prendre part aux élections municipales de 1996 ainsi que le nombre de listes par parti, justifie à suffisance cet engouement de la part des populations camerounaises en générale et celle de Dschang en particulier.

En effet, la loi de 1992 est entérinée par la constitution du 18 janvier 1996 qui préconise la libre administration des collectivités locales par des conseils et des maires élus. Notons que les collectivités territoriales ne sont pas seulement des personnes administratives à assise territoriale, mais également des collectivités décentralisées. Ce caractère a pour fondement le principe de la libre administration. Aux termes de l'article 55 alinéa 2 de la constitution de 1996, les collectivités territoriales « s'administrent librement ». Il se dégage de cette disposition deux idées fortes à savoir l'administration des collectivités territoriales et l'élection de leurs conseils. Cependant, il convient de préciser ce qu'il faut entendre par le principe de la libre administration avant de marquer un temps d'arrêt sur ses limites. Qu'est-ce qu'il faut entendre par les collectivités territoriales « s'administrent librement » ?

De prime abord, ce questionnement s'avère épineux et il ne serait pas du tout aisé d'y répondre d'une manière exacte. L'esquisse d'un effort d'appréciation intègre nombre de considérations. A la différence de l'Etat fédéral ou régional où le principe de la libre administration trouve une expression plus profonde, l'Etat unitaire camerounais ne lui réserve qu'une légère signification. C'est donc un problème de degré de souveraineté accordée aux collectivités locales en vertu de leur élection. Il signifierait

⁶⁴ Jean Pierre Kuate, (2003 : 23), *Les collectivités territoriales décentralisées au Cameroun*. Recueil des textes. Douala, Presses de macacos.

⁶⁵ *Ibid*, p. 33.

donc une gestion libre et autonome de leurs affaires locales propres ou de celles qui leur sont attribuées par la constitution ou la loi. Il implique également une réelle capacité de décision qui leur permette de gérer leurs propres affaires. Enfin, il suppose que le champ matériel de compétences attribuées à ces collectivités soit suffisamment large afin de préserver leur liberté d'action.

Somme toute, force est de constater que ce principe lourd de signification, a en plus une valeur constitutionnelle en tant que traduction de l'idéal décentralisateur. A cet égard, il s'impose de lui-même au législateur même lorsqu'il en aménage la mise en œuvre sous peine d'une « éventualité de contrôle de constitutionnalité au fond ». Par ailleurs, l'accent doit tout aussi être mis sur l'élection tant il est vrai que l'article 55 al. 2 dispose que les collectivités territoriales « s'administrent librement par des conseils élus et dans les conditions fixées par la loi ». Il ne peut donc pas y avoir collectivité locale sans assemblée élue ; de même que celle-ci peut être confinée dans un rôle consultatif à peine de ne pas s'administrer librement.

3.2. La bataille politique et la victoire d'Etienne Sonkin du SDF à la tête commune de Dschang

A la faveur de la libéralisation de la vie politique nationale, la commune de Dschang voit son corps municipal renforcé à travers l'avènement du multipartisme. Les premières élections municipales de l'ère du multipartisme portent donc Sonkin Etienne⁶⁶ à la tête de la commune en 1996. Ce maire conduisait la liste du Social Democratic Front (SDF), un parti d'opposition. Il est réélu en 2002. Le programme politique qu'il propose fédère les aspirations de la majorité des populations de la ville universitaire de Dschang. Contrairement au premier mandat (1996-2002) où le conseil municipal était composé de quatre partis politiques⁶⁷, lors du deuxième le SDF règne sans partage preuve que le peuple adhère à fond au changement, tant des hommes que de régime. Comme maire, Sonkin a réalisé de nombreuses œuvres tant sur le plan social, infrastructurel, économique que culturel. Mais celles qui restent les plus frappantes sont la coopération Nantes-Dschang, la construction du marché de Tsinfem et l'extension de l'hôtel de ville.

⁶⁶ Etienne Sonkin est né le 7 juillet 1951 à Dschang. Il fait ses études primaires à Dschang puis secondaires à Douala avant d'entrer à l'école Normale de l'Enseignement Technique de Douala, où il est nanti du diplôme de professeur d'électronique. Il est affecté tour à tour comme professeur au CETIC Charles Atangana de Yaoundé, au CETIC de Bangangté, au CETIC de Bafoussam et enfin au Lycée Technique de Dschang. Sa carrière politique commence en 1990 comme militant du SDF. Il est secrétaire puis trésorier de la coordination départementale provisoire de la Menoua de 1990 à 1992. De 1993 à 1996, il est vice-président de ce même parti dans la Région de l'Ouest.

⁶⁷ Il s'agit du SDF, RDPC, UNDP et UFDC.

Grace à cet homme, la commune dispose d'un abattoir municipal au quartier Lefock où les bouchers sont autorisés contre paiement d'une taxe à abattre leurs bêtes avant de transporter la viande sur les comptoirs du marché. Sur le plan touristique, la commune de Dschang crée en 1998⁶⁸ un Office du Tourisme qui reste le tout premier dans le pays. Cet Office en tant que service de la commune se charge de l'accueil, de l'information et du guide des touristes nationaux et internationaux. Il organise aussi des visites guidées dans les sites situés dans et hors du territoire de la commune, question de les valoriser.

S'agissant de l'approvisionnement en eau potable, le maire Sonkin et la commune en ont fait une priorité. Aussi, plusieurs systèmes d'approvisionnement ont été créés : Il s'agit des puits avec pompe à motricité humaine, les puits à la corde et les sources aménagées. Au total près de 16 points d'eaux aménagés⁶⁹. En ce qui concerne l'aménagement, la commune a réalisé plusieurs travaux. Entre autre la construction des ponts, des traversées, la fabrication et la pose des buses et dalettes, et surtout l'ouverture de nombreuses routes et l'installation des gades-fous sur quelques ponts. En matière d'éclairage public, il faut noter que la commune a installé quelques lampadaires dans les quartiers où l'obscurité est un stimulant de l'insécurité des personnes et des biens (il s'agit entre autre de Ngi, Vallée, Mingou, Tchualé, Nkelleng).⁷⁰

Dans son volet assistance aux nécessiteux, la commune de Dschang a apporté de nombreux secours aussi bien aux sinistrés qu'aux déshérités. C'est dans ce sens qu'au cours de son mandat allant de 1996 à 2002, elle a apporté une assistance matérielle et a procédé au recasement des sinistrés de l'incendie survenu à la gare routière de Dschang en 1998. Au cours de son mandat 2002-2007, elle a engagé des dépenses pour les premiers soins d'un nouveau-né retrouvé abandonné par ses géniteurs.⁷¹

S'agissant des domaines sportif et culturel, plusieurs réalisations ont été faites. La commune a apporté des appuis multiformes aux clubs et autres associations sportives en vue de l'éclosion du sport dans la ville. Pendant ses deux mandats de 1996 à 2007, elle a appuyé financièrement les équipes de division d'élites telles, l'Aigle Royale de la Menoua, Atsang Football Club, Vautour Football Club et a doté l'Aigle Royale de la Menoua version féminine d'un équipement complet. Le volet culturel concerne son appui à la construction des foyers culturels des ressortissants d'autres régions résident dans la ville de Dschang d'une part, et d'autre part elle

⁶⁸ ACD. Délibération N° 02/D/CU/Dsc du 23 juillet 1998 portant création d'un Office de Tourisme à Dschang.

⁶⁹ ACD. Document Stratégie concertée d'accès à l'eau potable et l'assainissement dans la ville de Dschang, 2002.

⁷⁰ ACD. « La Commune Urbaine de Dschang, Gros plan sur les réalisations de l'exécutif communal 1996-2002 ». P 8

⁷¹ ACD. Flash Infos Actualité, « Un homme une commune, d'innombrables réalisations 2002-2007 », Hors série.

permet aux associations estudiantines à caractère intertribal d'organiser leurs différentes manifestations culturelles⁷². Elle fait aussi des appuis matériels et financiers aux associations et autres clubs comme c'est le cas avec le Club des Arts Polyvalents d'Expression Camerounaise (CAPEC) à qui elle a fourni du matériel de danse traditionnelle pendant son mandat de 1996 à 2002.⁷³

S'agissant de la coopération Nantes-Dschang, il faut préciser que c'est sur la base de la convention cadre relative à la coopération décentralisée franco-camerounaise signée le 20 novembre 1990 que la ville de Dschang, représenté par Etienne Sonkin alors chef de l'exécutif communal, et celle de Nantes représenté par le député-maire de Nantes Jean-Marc Ayrault, signent à Nantes le 30 septembre 2002 le pacte d'amitié et de coopération entre les deux villes.⁷⁴ Ainsi naît la coopération décentralisée Nantes-Dschang, avec comme thématique centrale, celle du développement touristique et culturel de la ville de Dschang et de ses environs. Ce projet de développement est axé sur trois points principaux :

- Le Programme de Développement Urbain (PDU), avec au centre l'aménagement du site du lac municipal ;
- Le Programme touristique, pour un tourisme et un développement local durable ;
- Le Programme culturel intitulé « *Route des chefferies* »⁷⁵.

La mise en œuvre concrète des actions de développement définies par la coopération s'inscrit dans le cadre de programmes triennaux. Il est également prévu l'implication des populations ainsi que des institutions notamment des universités. Tout ceci concourt ainsi au bien-être des populations de Dschang.

Conclusion

L'avènement de l'institution communale au Cameroun date de 1941 avec la création des communes de Douala et de Yaoundé. Peu de temps après, plusieurs autres communes verront le jour dans ce pays en général et à l'Ouest-Cameroun en particulier. Dans son évolution, cette institution va connaître plusieurs mutations. C'est ainsi qu'au niveau de l'exécutif communal, nous verrons dans un premier temps la gestion des administrateurs-maires nommés par le pouvoir colonial et dans un second

⁷³ ADC. « La commune de Dschang, Gros plan sur les réalisations de l'exécutif communal de 1996 à 2002 ». p. 10

⁷⁴ ACD. Pacte d'Amitié et de Coopération Nantes-Dschang

⁷⁵ Pour la gestion de ce grand projet de développement, ont été mis en place au Cameroun et en France : Un comité de pilotage à Dschang chargé d'accompagner les réflexions sur l'aménagement du site du lac municipal ; Un Office de Tourisme, créé en 1998, avec l'appui de l'Office de Tourisme de Nantes Atlantique, avec qui un Protocole de coopération technique a été signé en avril 1999 ; Un Coupement d'Intérêt Economique qui regroupe les différents investisseurs sur le site du lac ; L'Association pour le Développement du Centre des Civilisations (ADECC).

temps la gouvernance des élus c'est-à-dire des hommes choisis par la population locale pour exercer en leur faveur l'exécutif communal. Plusieurs facteurs ont concouru à cette mutation : la colonisation, l'indépendance, le parti unique et le retour au multipartisme. En effet, le rôle primordial de la commune est de promouvoir le développement sociopolitique et économique des populations et de participer à leur épanouissement. Pour mener à bien cette mission, la commune doit se doter d'un organe délibérant et d'un exécutif maîtrisant les problèmes des populations.

Dès sa création en 1954, la commune de Dschang, du fait même de la colonisation a été placée sous la direction des administrateurs-maires nommés par le pouvoir central. Cette politique coloniale visait sans doute à avoir la main mise sur la gestion de toutes les affaires de la cité. Ceci dans le but d'asseoir davantage l'autorité du colonisateur. Ainsi, ces chefs de subdivisions qui assuraient parallèlement les fonctions de maires n'avaient véritablement pas le souci de garantir l'épanouissement des populations locales. Même quand des projets étaient réalisés, le but premier était d'asseoir l'autorité coloniale et d'exploiter le territoire. C'est pourquoi le bilan des réalisations des administrateurs de la période coloniale est peu convaincant. Mais avec l'accession à l'indépendance du Cameroun Oriental le 1^{er} janvier 1960, la gestion des affaires locales passera aux mains d'élus locaux. Dès lors, les Communes de la Région seront gérées par des élus du peuple connaissant les réalités du terrain ainsi que les besoins réels des populations. Cependant, dans le souci de l'unité nationale, le Président Ahidjo va décider de créer un parti unique et unifié fédérateur de tous les autres partis. C'est ainsi qu'en 1966, l'UNC verra le jour. Désormais, les administrateurs municipaux seront nommés par le ministre de l'administration territoriale et ses adjoints par le Secrétaire d'Etat à l'intérieur. Dès lors, le parti prime à tous les niveaux de la vie nationale jusqu'à la gestion des affaires locales. Mais suite à la loi n°74/23 du 05 décembre 1974 conséquence de l'unification, l'Etat ayant décidé d'harmoniser le système communal, va aussi réintégrer l'élection des maires. Mais ce sera une élection au sein du parti unique. C'est ainsi que monteront les maires Nguetsa Pascal, Momo Bernard, Dongson René et Panka Paul. Mais avec l'ouverture démocratique de 1990, matérialisée par les élections municipales de janvier 1996, on verra émerger un leader du SDF en la personne de Sonkin Etienne. Celui-ci par ses œuvres impressionnantes va marquer positivement la vie de la commune tout entière.

En effet, au vue de la fonction première des Communes qui est le bien-être des populations, la question du statut des Administrateurs Municipaux se présente comme étant une nécessité. Car, ce statut est déterminant des œuvres ou des projets en faveur des populations. L'impact de la mutation du statut des administrateurs municipaux est donc double. D'abord il est vérifié que dans la plupart des cas lorsque vous êtes élus par une population, vous avez le souci de satisfaire celle-ci

afin de consolider votre électorat. Ceci ne pouvant être possible que par des réalisations visibles et concrètes. Alors que, lorsque vous êtes nommés vous ne rendez compte qu'à celui-là qui vous a nommé et non à la population. Par conséquent vous n'avez aucune obligation vis-à-vis de la population. Mais à côté de cette dimension sociale et économique, se greffe également en bonne place l'impact politique. Car un statut qui tient compte des données démocratiques est un mode de gouvernance qui participe à l'enracinement de la démocratie. D'autre part, elle intègre le peuple et l'associe véritablement à la gestion des affaires locales. Elle permet ainsi le rapprochement des décisions entre le sommet et la base. En effet, le terme démocratie ne fait pas l'unanimité. Chacun se convainc à l'idée que la démocratie s'apprécie en fonction de son milieu sociologique et de son contexte géopolitique. Mais au-delà du débat philosophique sur la question, les observateurs avertis de la vie politique affectent au concept de démocratie un certain nombre de critères sans lesquels il serait un vain mot. Il s'agit, notamment, du respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, et enfin du pluralisme politique. Quant à l'élection, elle s'apparente à un jeu de « marché politique », où des individus rentrent en concurrence selon des règles préalables du jeu démocratique. C'est d'ailleurs, croyons-nous, tout l'intérêt de son addition au terme élection.

Dans un contexte local, la fonction principale de l'élection est de désigner les organes chargés de gérer les affaires propres à la collectivité pour le compte de ceux-là même qui les ont choisis. Accessoirement, c'est l'élection qui est à l'origine du marché politique où s'affrontent les concurrents ; c'est également elle qui offre au citoyen des possibilités de choix ; c'est enfin elle qui provoque l'arbitrage du juge lorsqu'au cours du jeu politique, les droits et libertés individuelles ainsi que les règles de fonctionnement de la décentralisation sont bafoués ou mise à mal. L'élection apparaît donc comme un préalable nécessaire à la mise en œuvre de toutes les structures fonctionnelles de la démocratie. Son rapport avec la décentralisation ou autonomie locale permet simplement de garantir l'indépendance des autorités locales élues envers les autorités administratives centrales. Autrement dit, dans le cadre de la décentralisation territoriale, l'élection n'est qu'un moyen de fonctionnement et de garantie de l'indépendance des organes locaux élus.

Bibliographie

- ABWA D. (1998), *Commissaires et Hauts-Commissaires de la France au Cameroun (1916-1960)*, Yaoundé, PUY et Presses de l'UCAC.
- AKEFACK Phillipe. (2009), « Municipalité et promotion du développement local : le cas de la commune urbaine de Dschang (1974-2004) », mémoire de Master en Histoire, Université de Dschang.

- AMAMA B. (2005), « 20 propos sur l'administration camerounaise », *Annales de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université de Dschang*. (2005), édition spéciale Droit de la décentralisation au Cameroun, DUP, Dschang.
- AUBY J.B. (2006), *La décentralisation et le droit*, Paris, LGDJ, Coll., « Systèmes ».
- BAGUENARD J. (2004) *La décentralisation*, Coll., « Que sais-je ? » n°1879, Paris, PUF.
- BAKANG BA TONJE. (2007), *Sur le chemin de l'émancipation nationale. Le Cameroun, l'indépendance réelle d'abord*, ed Kunde, Douala.
- BENOIT FP. (1989), *Les actes des collectivités locales*, Paris, Dalloz, Coll., « Collectivités locales ».
- BIWOLE G. (1985), *L'institution communale au Cameroun*, Yaoundé, Ed, Sopécam.
- BOURGIN G. (1953), « Que sais-je » *La commune*, Paris, PUF.
- DEUGA CHIEUDJUI Joseph Magloire (2012), « Des administrateurs maires aux élus locaux : le cas de la commune de Bafang (1953-2007), mémoire de Master en histoire, université de Dschang.
- DEUGA CHIEUDJUI Joseph Magloire (2018), « Evolution du statut de Chef de l'exécutif communal et incidences sur les populations de la Région de l'Ouest au Cameroun (1953-2007) », Thèse de Doctorat Ph.D en histoire (Histoire Politique), Université de Dschang.
- DJIATSA Chatrie. (2011), « Coopération décentralisée et promotion du droit au développement : Le cas de la coopération Nantes-Dschang », Mémoire de Master professionnel en droit de l'homme, Université de Dschang.
- DONGMO NGUENANG Baudelin. (2008), « La mise en œuvre des droits économiques, sociaux et culturels de l'homme par les collectivités territoriales décentralisées : Le cas de l'ex commune urbaine de Dschang au Cameroun », Mémoire de DESS en Droit de l'homme, Université de Dschang.
- DOUENCE J.C. (1984), *La commune*, Paris, Dalloz.
- EKO'O AKOUAFANE J.C. (2009), *La décentralisation administrative au Cameroun*, Yaoundé, L'Harmattan.
- EMOG PV. (2005) *Les porteur des cornes. Monseigneur Albert Ndongmo (1925-1992)*, Yaoundé, Terre Africaine.
- ENOGA Bebey A. (2003), « L'Etat et la question des collectivités locales au Cameroun (1941-1996) ». Mémoire de DEA, UYI.
- FENKEU Jean François. (2004), *Les actions de la commune de Dschang en matière de droit à la santé* », Mémoire de DESS en droit de l'homme, Université de Dschang.
- FINKEN M. (1996), *Commune et gestion municipale au Cameroun : institution municipales, Finance et budget, gestion locale, interventions municipales*, Yaoundé, Presse du groupe Saint François, Janvier.
- GABA L. (2000), *L'Etat de droit, la démocratie et le développement économique en Afrique subsaharienne*, Coll., « logique juridique », Paris, L'Harmattan.

- GIMFAQ, M (2010), *Foto, un grand royaume au cœur de la Menoua : des origines à 2010*, Yaoundé, Éditions AEFCA.
- GIRADON J. (2001), *Les collectivités locales*, Paris, Ellipses, 159p.
- GREFFE X. (2005), *La décentralisation*, Paris, La découverte.
- HALLOWELL J. (1970), *Les fondements de la démocratie*, Editions Internationales, nouveaux horizons.
- IGNASSE G, (1999), *Lexique des communes*, Paris, Editions Européennes, Erasme.
- KAGO LELE J. (2009), *Les complexités de gestion des collectivités territoriales décentralisées : le cas de Bafoussam*, Yaoundé, Imprimerie Hozek.
- KOM TCHUENTE B. (1996), *Développement local et gestion urbaine au Cameroun, les enjeux de la gestion municipale dans un système décentralisé*, Yaoundé, Clé.
- KUATE J. P. (2002), *Les élections locales au Cameroun (l'élection des conseillers municipaux et du maire*, Douala, Presse de Macacos.
- KUATE J.P. (1996), *Guide des gestionnaires communaux du Cameroun* (recueil des textes de base), Yaoundé, CEPER.
- KUATE J.P. (2005), *Les collectivités territoriales décentralisées au Cameroun. Recueil de textes*, 3^e édition, Douala, Presses de Macacos.
- KWAHOU TAGHEU Jonathan. (2012), « *Le Messager et la question de la démocratisation au Cameroun (1990-2010)*, Mémoire de Master en histoire, Université de Dschang.
- LAUROFF DG. (1970), *Les partis politiques en Afrique noire*, Paris, PUF.
- MBEMBE A. (1984), *Le problème national camerounais*, Paris, Harmattan.
- MEGNIMEZA FONGANG Rosette L. (2006), « *L'action des collectivités territoriales décentralisées en faveur du droit au développement : le cas de l'ancienne commune rurale de LAFE (BALENG)* », DESS en droit de l'homme, Université de Dschang.
- MENGIN, J. (1989), *Guide du développement local et du développement social*, Paris, Harmattan.
- NACH MBACK CH. (2003), *Démocratisation et décentralisation*, Paris, Karthala-PDM.
- NCHOUWAT- NJOYA Oumarou. (1971), « *Système politique traditionnel et organisation municipale du Cameroun Oriental (Exemple Bamoun)* », Thèse de Doctorat de 3^e cycle, Université de Paris I- Panthéon Sorbonne.
- NGANE S. (2008), *La décentralisation au Cameroun, un enjeu de gouvernance*, Paris, Afrédit.
- NGONGO L. (1996), *Histoire des institutions et des faits sociaux du Cameroun Tome 1, 1884-1945*, Paris, Monde en devenir,
- NGONO TSIMI Landry. (2010), « *L'autonomie administrative et financière des collectivités territoriales décentralisées : L'exemple du Cameroun* », Thèse de Doctorat Ph. D, Université Paris- Est Créteil Val- De- Marne.
- NKAINFON PEFURA S. (1996), *Le Cameroun. Du multipartisme au multipartisme*, Paris, l'Harmattan.

- ONDOUA A. (2007), *La constitution camerounaise du 18 Janvier 1996, Bilan et perspectives*, Paris, Africaine Editions.
- ONEL. (2002), *Rapport général sur le déroulement des opérations électorales des élections législatives et municipales 2002*, ONEL-NEO.
- PALARD J. (1993), *Décentralisation et démocratie*, Paris, la documentation française, n°708.
- POUMMEROLE Marie Emmanuelle (2005), « A quoi servent les droits de l'homme ? Action collective et changement politique au Kenya et au Cameroun », thèse de Doctorat en science politique, IEP de Bordeaux.
- SAWADOGO R. A. (2003), *L'Etat africain face à la décentralisation*, Paris, Karthala et SCAO.
- SHANDA TONME, (2018), *L'Obsession du complot Bamiléké. Ma rencontre avec Jean Fochivé*, Paris, L'Harmattan.
- SINDJOUN L. (2002), *L'Etat ailleurs, entre noyau dur et case vide*, Paris, Economica.
- TCHOUNBIA ELANG R. (2004), *Décentraliser et démocratiser : la gouvernance locale*: Yaoundé, presse de l'UCAC.
- TSOBNY PANKA P. (2009), *Ma part de comédie ou la vie d'un patriarche du département de la Menoua*, Yaoundé, éd. Nouvelle imprimerie.
- ZOA AS. (1996), *Les ordures à Yaoundé : urbanisation, environnement et politique au Cameroun*, Paris, L'Harmattan.